



FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE BR CHARGE D'INTERVENTION GENERALE INITIALE

Informations générales

Durée moyenne :

7h de théorie en ligne (durée indicative)
3h30 de pratique en centre

Formation mixte

Tarifs : Nous consulter

Durée d'accès à la plateforme :

6 Mois.

Durée pour compléter la formation théorique :

60 Jours.

Publics :

Tout électricien ou électromécanicien
chargé d'assurer des dépannages,
des consignations pour lui même et des
interventions ou essais en basse tension.

Prérequis :

- Être qualifié en électricité et posséder un diplôme ou une formation attestant de ces compétences et une bonne maîtrise de la langue française.
- Avoir une connexion internet stable et disposer du navigateur chrome ou firefox

Moyens d'évaluation des prérequis :

QCM de positionnement et entretien avec
le responsable pédagogique.

Intervenants :

Pour la partie pratique un formateur
expérimenté et diplômé dans le domaine de
l'électricité et du photovoltaïque.

Accessibilité handicapé :

Sur demande auprès de notre référent
handicap M. ALEN Gaetan (04 42 56 42 99)

Délais d'accès :

Toute l'année pour la partie théorique, nous
contacter pour la partie pratique.

Méthodes et supports pédagogiques :

Plateforme E-LEARNING
Plateforme pédagogique
Livret pédagogique relatif à la norme

Indicateur 2025 :

Taux de réussite au 1er passage : 89%

Attention une fois votre formation
théorique en ligne terminé il est
obligatoire de venir passer la partie pratique
au centre. Un avis et un titre pré-rédigé sont
adressés à l'employeur, à l'issue de l'application
pratique.

Durée de validité recommandée selon
NF C 18 510 : 3 ans.

PROG09 V260122

SIRET 323 733 386 00045 DA 93 13 123 99 13

Objectifs

- D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux électriques en zone de voisinage des installations électriques haute (HTA) et basse tension (BT)
- De transposer les règles exposées dans le cadre de son activité
- De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors de travaux d'opérations sur les ouvrages électriques, appareillages électroniques en basse tension
- D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique
- De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé.

Contenu de la formation

Partie théorique : Réalisé via notre plateforme E-LEARNING

En cas de problème de connexion contacter le 04 42 56 42 99

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions de consignations de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

Réalisation de travaux pratiques : Dans notre centre ou un centre partenaire

- Utilisation des équipements de protection
- Simulation de chantier.

Moyens d'évaluation des acquis

À l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- 1 - Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises.
Une note minimum de 80%.

ET

- 2 - Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Une vérification d'identité aura lieu au cours de la formation.



contact@cerer.fr



04 42 56 42 99



cerer.fr



CERER

Organisme de Formation